



« Nous voulons des armées modernes, innovantes : nous avons donc besoin des PME et des ETI. Elles sont le souffle et la vitalité de notre industrie de défense. Ce plan, c'est l'occasion de renforcer notre partenariat, de montrer que le ministère des Armées est aux côtés de toutes les entreprises. »

Florence Parly, ministre des Armées

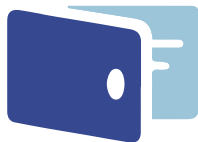


4,7
milliards

en euros le montant des
achats payés à des PME
et ETI en 2017 par le mi-
nistère des Armées



1^{ER}
le ministère des
Armées est le 1^{er}
acheteur de l'État



la part des entreprises de défense sur
le total des exportations françaises

110 millions d'euros
d'aides accordés
à des PME par le
ministère

400 PME
concernées
par un contrat
Rafale



101 départements
qui accueillent
au moins une
PME de défense

2 DISTINCTIONS EN LIEN
AVEC LES PME ATTRIBUÉES
AU MINISTÈRE : **LE LABEL**
**« RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES »**
**ET LE PRIX DES DÉLAIS
DE PAIEMENT**

ACTION PME

LES ARMÉES EN APPUI DES PME & ETI



>>> **INFORMATIONS SUR ACTION PME**

www.defense.gouv.fr/portail/enjeux2/economie-de-defense/entreprises

UN MINISTÈRE ACCESSIBLE ET À L'ÉCOUTE DES PME ET ETI

Estimation 2019-2025 : 40 Md€ d'achats payés directement par le ministère des Armées aux PME et ETI sur l'ensemble de la durée de la LPM 2019-2025, dans le cadre de la remontée en puissance du budget consacré à la défense.

• **Faciliter l'accès des PME et ETI aux marchés du ministère des Armées** par une prise en compte de leurs spécificités dans les stratégies d'achat et la simplification des procédures en métropole et outre-mer.

• **Attribuer en priorité aux PME compétitives des marchés** dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence préalable.

• **Développer des procédures d'achat innovantes** pour faciliter l'identification et l'acquisition des innovations des PME et ETI.

• **Organiser deux rencontres par an dans chaque région** pour permettre aux PME et ETI d'être informées sur les marchés et les procédures du ministère.

• **Identifier des interlocuteurs dédiés aux PME et ETI** en région et au plan national pour faciliter leurs démarches auprès du ministère des Armées.

• **Poursuivre dans la durée l'effort de réduction des délais de paiement du ministère et l'optimisation des avances** attribuées dans ses marchés. Délai global de paiement moyen du ministère des Armées en 2017 : 22 jours.

>>> 21 ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DES ARMÉES EN FAVEUR DES PME ET ETI

• **Organiser des rencontres d'échange entre PME, ETI et hauts responsables du ministère des Armées.** Objectif : 1 rencontre par mois.

• **Ouvrir des retours d'expérience sur les opérations extérieures aux PME et ETI.** Objectif : 3 sessions par an.

• **Créer un baromètre fournisseurs** et approfondir les relations avec les organisations professionnelles. Objectif : première publication du baromètre en 2019.

UN MINISTÈRE ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES PME ET ETI

• **Ouvrir le ministère des Armées aux startups en partenariat avec des incubateurs et des accélérateurs.** Objectif : un premier partenariat en 2018. Le ministère sera présent à French Tech Central (Station F) avant la fin de 2018.

• **Étendre les dispositifs de soutien à l'innovation en y intégrant l'opportunité d'une expérimentation.** Premières expérimentations lancées en 2018 pour compléter le régime d'appui à l'innovation duale des PME (RAPID).

• **Organiser des sessions d'expérimentation opérationnelles coordonnées par le Défense Lab.** Objectif : première session en 2019.

• **Investir sur le long terme pour soutenir le développement des PME innovantes et stratégiques** au travers du fonds d'investissement Definvest et d'un dispositif de prêts participatifs rénové, en partenariat avec la Banque publique d'investissement. Premier investissement Definvest réalisé en avril 2018.

• **Renforcer la sécurité économique et la cybersécurité des PME et ETI stratégiques.** Objectif : premières actions de sensibilisations régionales dès le second semestre 2018.

• **Renforcer la mobilisation des maîtres d'œuvre industriels de l'armement** par des conventions bilatérales signées avec le ministère des Armées pour soutenir la croissance des PME, en particulier à l'exportation. Objectif : évaluation annuelle des pratiques des maîtres d'œuvre industriels.

• **Étendre le contrôle des contrats passés par les maîtres d'œuvre à leurs sous-traitants et fournisseurs à l'ensemble des marchés de défense et de sécurité** du ministère (acquisition des équipements, maintien en condition opérationnelle...) afin de vérifier le caractère proportionné des clauses appliquées aux PME.

• **Inciter les grands groupes à obtenir comme le ministère des Armées le label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR)** ou la norme ISO 20400 associée, en partenariat avec la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats.

• **Agir pour la valorisation des PME innovantes, en créant une association permettant, de faire se rencontrer le monde du civil et le monde de la défense.** Cette association sera à la fois un capteur d'idées et de technologies venant du civil et, inversement, le promoteur des projets défense vers les marchés civils.

• **Créer un label « utilisé par les armées françaises »** délivré par le ministère des Armées pour favoriser l'accès des PME et ETI à de nouveaux marchés, en particulier à l'exportation.

• **Faciliter l'accès au Fonds Européen de Défense** par un accompagnement ministériel des PME et ETI françaises.

• **Renforcer le soutien à l'exportation** par une mobilisation accrue des personnels du ministère et des grands groupes pour accompagner les PME et ETI dans le cadre des grands contrats à l'export.

